



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 21 juillet, à 20 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Daniel ROYER, Liliane PAGENEAU, Alain LEVEQUE, Pascal FERRE, Richard AUTAIN, Christine BERNIER, Françoise MINOT, Patricia MENARD, Maryline GEOFFROY, Gérard ALLAIN, Annie GUION

Membre(s) excusé (e)(s) : Jean-François BOUTEILLER (pouvoir à Daniel), Nathalie SARRAZIN (pouvoir à Liliane), Nadège PICORON.

Mme Liliane PAGENEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 : unanimité

Début de séance à 20h30 :

Adhésion a la plateforme collaborative Interstis du cdg79 et aux services déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3.500 habitants (DEL2025_033)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ADHERER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 200 € pour la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Budget chaufferie bois (DEL2025_034)

La chaufferie bois communale fonctionne avec un budget autonome financièrement. Depuis le début de l'année les recettes encaissées sont insuffisantes pour mandater les dépenses.

Monsieur le maire propose une avance du budget commune vers le budget chaufferie, d'un montant de 32 700 € et remboursable dès que le budget de la chaufferie le permettra.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
-accepte l'avance de 32 700 € du budget commune au budget chaufferie bois.
-charge le maire à procéder aux écritures comptables

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (DEL2025_035)

Monsieur le maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Après étude du document, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Adopte le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024 établi par la communauté de communes Mellois en Poitou.

Tarif chaufferie bois (DEL2025_036)

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 12 avril 2021 le conseil municipal avait fixé à 100 € HT le prix de vente du Mwh. Il explique qu'aujourd'hui les recettes ne permettent pas de maintenir une trésorerie convenable pour subvenir aux dépenses actuelles.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'étudier une augmentation du prix de vente du Mwh.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
-décide que le prix de vente sera de 130 € HT à partir du 1 août 2025
-autorise le maire à signer les avenants correspondants à cette augmentation et d'en informer les usagers.

Bibliothèque municipale (DEL2025_037)

La responsable de bibliothèque, Madame GEOFFROY informe le conseil municipal du désherbage de 869 livres depuis le début de l'année. Elle demande à l'assemblée de pouvoir faire dons de livres à la commune de Juillé qui vient d'ouvrir un point lecture afin de leur permettre d'avoir un premier fond de livres.

Un procès-verbal de destruction sera établi afin de lister les ouvrages qui seront désherbés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
-accepte le désherbage des livres de la bibliothèque municipale comme exposé.
-valide le don de livres à la commune de Juillé.

Questions et informations diverses :

- Travaux : Eclairage du stade en Led. Interrogation sur l'éclairage public en Led.
- Petites Villes de Demain : Projet de la médiathèque en cours de réflexion.

- Un avis sur le nom du futur complexe sportif est demandé au CM : le choix se porte sur « Les Sablières »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clos à 21h57.

Secrétaire de séance

Le Maire